

## **Intitulé : Formation initiale à l'exploitation des postes HTB raccordés au Réseau Public de Transport avec exercices pratiques**

Code formation : **SE30**

Durée formation : **28 Heures**

---

### **1 - Objectif de la formation :**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les principales règles prescrites dans l'UTE C18-510 : définitions, habilitations, procédures de consignations, distances de voisinage.
- Citer les conditions de manœuvres sur les appareils constituant un poste HT.
- Réaliser la condamnation d'un appareil de séparation.
- Préparer et réaliser la consignation d'un ouvrage électrique (Fiches de manœuvres, mise en situation sur chantier).
- Préparer et réaliser une procédure de séparation de réseau.
- Expliquer les différents items contenus dans une convention d'exploitation.

### **2 - Contenu de la formation :**

Au cours de la formation, les thèmes abordés seront :

- Réglementation UTE C18-510.
- Conditions de manœuvres des appareils HT.
- Les phénomènes d'induction.
- Travaux hors tension.
- La procédure de séparation de réseau.
- Etude de cas (pratique).
- Les conventions d'exploitation.

### **3 - Profil stagiaire :**

Public concerné :

- Personnel des services électriques HTB des clients raccordés au Réseau Public de Transport.

Prérequis :

Les stagiaires doivent :

- Connaître les lois fondamentales en électricité (alternatif mono et triphasé).
- Connaître les équipements et la structure d'un poste HTB.

### **4 - Compétences :**

- Cette formation contribue à acquérir les compétences suivantes :
- Connaître le cadre réglementaire (UTE C18-510) et la doctrine d'exploitation des ouvrages (convention d'exploitation, Code Général des Manœuvres, etc).
- Mettre en œuvre les modalités d'accès aux ouvrages (consignation, document d'accès...).
- Appliquer les conditions de manœuvres des appareils HT.

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 21274 92  
auprès du préfet de la région Ile de France**

## **5 - Modalité d'évaluation :**

Appréciation individuelle :

A l'issue du stage, l'organisme de formation délivre une appréciation individuelle basée :

- Sur les résultats d'un questionnaire individuel de fin de formation.
- Sur les grilles d'observation utilisées par les formateurs lors des exercices pratiques.
- En cas d'inaptitude, les axes d'améliorations seront spécifiés par le formateur.

## **6 - Les moyens pédagogiques, techniques et encadrement mis en œuvre seront :**

- Des séances de formation en salle,
- Des études de cas concrets,
- Des exposés théoriques,
- Des dossiers techniques remis aux stagiaires.

## **Informations complémentaires :**

Pour participer à la formation, vous devez obligatoirement vous présenter avec une pièce d'identité, votre titre d'habilitation à l'UTE C18-510 ainsi que la convention d'exploitation de votre poste HTB.

Pour réaliser les exercices pratiques, vous devez obligatoirement venir avec vos Equipements de Protection Individuelle: Chaussures de sécurité, bleu de travail, gants de manutention, casque Hydra ou casque + lunettes.